

Citoyens d'Europe

Critères de sélection

Un jury sélectionnera les dossiers en analysant :

- la pertinence du projet en lien avec les objectifs et thèmes définis dans le présent appel à projets
- le respect des critères et du type d'activité définis plus haut
- la valeur ajoutée sur la dimension de la "citoyenneté européenne"
- les retombées escomptées et l'impact au niveau de la communauté locale et du public cible
- une priorité sera donnée aux projets développés au niveau local
- l'originalité et la créativité des supports et des méthodes employés

Les projets qui ne peuvent être financés

Seuls seront financés les projets spécifiques et non commerciaux répondant aux objectifs du présent appel et qui se déroulent dans une période déterminée et non une activité habituelle de l'association ou du groupe de jeunes.

Comment déposer un projet ?

- Faites parvenir votre projet sur le formulaire à télécharger sur le site du BIJ (www.lebij.be) à bij@cfwb.be (+ copie papier au BIJ, 18 rue du commerce 1000 Bruxelles) **avant le 28 février 2019.**
- Le rapport final devra parvenir au BIJ le 30 novembre 2019 au plus tard. Ce rapport est un rapport narratif de quelques pages, illustré de photos ou vidéos, et accompagné du programme de séjour final avec la liste des participants signée par ceux-ci. Il se complète obligatoirement en ligne sur le site du BIJ.

Informations

N'hésitez pas à contacter Pascale Samyn (02/227 52 80 ou pascale.samyn@cfwb.be), chargée du suivi de cet appel.

Appel à projets 2019
de rencontres
ou de créations
sur le thème
d'une Europe citoyenne

Priorités: projets en lien
avec le vivre ensemble

Ouvert aux 15-30 ans
de Wallonie et de Bruxelles

Appel à projets

Par cet appel à projets 2019, une aide financière sera accordée aux projets qui visent à susciter une réflexion sur l'avenir de l'Europe, la participation active des jeunes à sa dynamique ou encore aux projets qui favorisent un sentiment d'appartenance et d'identité européennes. Cette année à nouveau, une attention particulière sera accordée aux projets qui abordent la thématique du vivre ensemble.

Les projets devront impliquer activement des jeunes âgés entre 15 et 30 ans résidant en Wallonie et à Bruxelles.

Exemples de projets soutenus

- Elaboration d'un CD et de panneaux pour découvrir l'Union européenne : sa constitution, ses enjeux, la diversité et les points communs des pays de l'Europe
- Découvrir les pays européens par l'intermédiaire de vieux tacots décorés par les jeunes et exposés dans leur village
- Réalisation d'un livre de recettes des pays européens par des élèves d'une école de cuisine
- Réalisation d'une fresque sur les Droits de l'Homme exposée dans le métro
- Création d'une webradio européenne pour des étudiants universitaires

Qui peut bénéficier d'un financement ?

- Toute structure ou organisation légalement constituée implantée à Bruxelles ou en Wallonie
- Tout groupe informel de minimum 4 jeunes résidant en Wallonie ou à Bruxelles
- Attention : Les associations ou organisations à vocation européenne ne peuvent pas accéder à ce financement.

Intervention: 2 catégories de projets

Les rencontres

Projets de rencontres autour d'une réflexion commune

Exemples : séminaires, colloques, tables rondes, débats...

- Ces projets de rencontres visent à favoriser les débats impliquant activement des jeunes tels que l'avenir de l'Europe, l'Europe au niveau local, régional, etc.
- Les projets présentés peuvent avoir une dimension locale ou régionale. Ils doivent viser un public clairement identifié.
- Dimension internationale : des intervenants étrangers peuvent être invités dans ce cadre.

Les projets créatifs

Projets de création en lien avec une Europe citoyenne

Exemples : brochures, documents vidéo, jeux, animations...

- Ces projets visent à susciter la réflexion des jeunes sur les thèmes mentionnés plus haut par le biais d'outils créatifs.
- Les projets présentés peuvent avoir une dimension locale ou régionale. Ils doivent viser un public clairement identifié.

Financement

Somme forfaitaire établie en fonction de la durée de la réalisation du projet (une journée étant estimée à partir de 6 heures d'activité)

- une journée d'activité : 1.000€
- deux jours d'activité : 1.500€
- entre 3 et 10 jours d'activité : 3.000€
- plus de 10 jours d'activité : 4.000€

Les projets devront se réaliser uniquement en Fédération Wallonie-Bruxelles **entre le 1er avril et le 31 octobre 2019.**